

OCTO TECHNOLOGY

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance

Au capital de 305.555,60€

Siège : 50 avenue des Champs Elysées 75008 Paris

RCS : Paris B 418166096

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

En application de l'article L.225-68 du Code de Commerce, le Président de votre Conseil de Surveillance vous rend compte, dans le présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle actuellement en place et dont la mise en œuvre est en cours au sein de votre Société.

Ce rapport a été établi en s'appuyant sur les systèmes d'informations gérés par la Direction Générale de la Société OCTO TECHNOLOGY.

I. Gouvernement d'entreprise et organisation générale :

1. Le Directoire

Au 31 décembre 2007, la société était présidée par Monsieur François HISQUIN, Président du Directoire depuis le 21 août 2006, fondateur et actionnaire de la Société. Etait également membre du Directoire au 31 décembre 2007 Monsieur Pierre PEZZIARDI nommé le 21 août 2006,.

Les membres du Directoire exercent leurs fonctions sous le contrôle du Conseil de Surveillance. Le Directoire est composé de 2 membres à ce jour ; ils sont nommés par le Conseil de Surveillance pour une durée de 6 ans et sont toujours rééligibles.

Les membres du Directoire se réunissent aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation du Président ou de la moitié de ses membres, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation ; ils peuvent être convoqués par tout moyen même verbalement.

Pour la validité des délibérations, la présence de la moitié au moins des membres est nécessaire. Les décisions doivent être prises à la majorité des membres présents, le vote par procuration étant interdit. En cas de partage, la voix du Président de séance n'est pas prépondérante. Les procès verbaux des réunions du Directoire sont établis à chaque réunion.

Au cours de l'exercice 2007, le Directoire s'est réuni 3 fois pour étudier les questions suivantes.

19/02/07 : Attribution d'actions gratuites au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société.

05/03/07 : Approbations des comptes annuels clos au 31 décembre 2006
Affectation des résultats
Pouvoirs au président.

16/10/07 : Convocation AGE
Attribution d'actions gratuites au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société

Le taux de présence des membres du Directoire s'est élevé à 100%

2. Le Conseil de Surveillance

Au 31 décembre 2007 les 3 membres du Conseil de Surveillance sont :

- Monsieur Philippe RABASSE en qualité de président du Conseil de Surveillance,
- Monsieur Vincent GAUTHIER en qualité de Vice-président du Conseil de Surveillance,
- La société AUBAY représentée par Monsieur Christian AUBERT.

Les membres du Conseil de Surveillance ont été élus par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 janvier 1999 pour 6 ans et leurs mandats ont été renouvelés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mars 2006. De même qu'ils sont rééligibles, ils peuvent être révoqués à tout moment par l'AGO, même si cette révocation ne figure pas à l'ordre du jour.

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. La convocation est faite par tous les moyens, et même verbalement. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation. Tout membre du Conseil peut donner, par lettre ou par télégramme, mandat à un autre membre de la représenter à une séance du Conseil.

La présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des opérations. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Au cours de l'exercice 2007, le Conseil de surveillance s'est réuni 4 fois pour étudier notamment les questions suivantes :

- 01/03/07** : PV des délibérations du conseil de surveillance
Mandat au Directoire pour effectuer des travaux de recherche
- 05/03/07** : PV des délibérations du conseil de surveillance
Arrêté des Comptes et Rapport de Gestion
- 23/07/07** : PV des délibérations du conseil de surveillance
Pouvoir au Président pour la gestion de la participation KPIT
- 07/11/07** : PV des délibérations du conseil de surveillance
Création d'une filiale au Maroc

Le taux de présence des membres du conseil de surveillance s'est élevé à 100%

3. Le Comité de Direction

Compte tenu de la nature et du fonctionnement de la Société, le Conseil a jugé utile de créer un Comité de Direction, qui intègre en plus de François HISQUIN, Président du Directoire et Pierre PEZZIARDI, Directeur Technique, Laetitia RIVERON, Ludovic CINQUIN, Laurent AVIGNON, Arnaud François FAUSSE et Dominique BUINIER-CAZIN.

Ce Comité de Direction se réunit mensuellement et dès qu'il le juge nécessaire, lors d'une réunion d'une durée de 2 heures. Il permet le partage d'informations et de réflexions stratégiques, où toutes les orientations présentes et futures de la Société sont discutées et validées collectivement. Il favorise le suivi de l'activité, l'analyse des chiffres, l'analyse de l'activité par Lob, le suivi des indicateurs, les points marquants (RH, formation, primes, communication).

Au cours de l'exercice 2007, le Comité de Direction s'est réuni 10 fois pour étudier diverses questions :

- 11/01/07** : Examen des chiffres de l'année 2006
Mise en incubation de la future Lob Assurance
- 08/02/07** : Analyse des chiffres et des faits marquants du mois de janvier.
- 08/03/07** : Analyse des chiffres et points marquants du mois de février

20/04/07 : Comité de Direction / « Tour d'horizon » de l'activité – retour d'expérience

10/05/07 : Comité de Direction / « Tour d'horizon » de l'activité – retour d'expérience

21/06/07 : Comité de Direction / « Tour d'horizon » de l'activité – retour d'expérience

10/09/07 : Comité de Direction / « Tour d'horizon » de l'activité – retour d'expérience
Analyse des chiffres et Bilan sur le premier semestre.

09/10/07 : Comité de Direction / « Tour d'horizon » de l'activité – retour d'expérience
Décision du recrutement d'un responsable marketing et d'une assistante pour les LobManagers.
Analyse des chiffres du 3^{ème} trimestre

09/11/07 : Comité de Direction / « Tour d'horizon » de l'activité – retour d'expérience
Décision de recrutement de deux ingénieurs d'affaires
Préparation de l'événement des 10 ans d'OCTO Technology

13/12/07 : Comité de Direction / « Tour d'horizon » de l'activité – retour d'expérience
Décision de la réorganisation de la société en 2 directions et de leurs LOB sous jacentes.

Les fonctions administratives et financières sont sous la supervision de François HISQUIN avec une personne en charge de la gestion du poste clients. Il s'appuie par ailleurs sur les services du cabinet d'expertise comptable.

II. Procédures de contrôle interne

1. Objectifs du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la Société ont pour objet :

- L'application des instructions et des orientations fixées par le Directoire, le Comité de Direction.
- Le respect des lois, normes, règles internes et contrats.
- La prévention et la maîtrise des risques opérationnels et risques d'erreurs ou de fraudes, notamment en matière comptable et financière.
- L'optimisation des processus internes en assurant l'efficacité des opérations et l'utilisation efficiente des recettes.
- La qualité et la sincérité de l'information comptable, financière et de gestion.

Par conséquent, le contrôle interne contribue à la réalisation des objectifs de la société en matière de performance et de rentabilité. Cependant, aussi bien conçu et appliqué soit-il, le contrôle interne ne peut toutefois être considéré comme pouvant prévenir toute erreur.

2. Principes d'organisation du contrôle interne

Les principaux acteurs du contrôle interne sont :

- le Directoire
- la Direction Administrative par ailleurs en charge de veiller au bon fonctionnement des systèmes d'information.
- la Direction du groupe AUBAY.

Les procédures exposées ci-après ont été définies dans le but d'atteindre les objectifs assignés à un système de contrôle interne. Pour cela, elles reposent sur un ensemble de principes.

Même s'il n'existe pas de charte d'éthique formalisée et écrite, le président du Directoire a développé une culture d'entreprise basée sur des valeurs d'honnêteté, de compétence, de réactivité, de qualité et de respect du client.

Les procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société, reposent sur une organisation en différentes unités opérationnelles plus communément désignées sous le nom de LOB (Lign Of Business). Aux trois LOB correspondant aux différents secteurs d'activité, s'ajoute une LOB de Direction Technique qui accompagne les missions et est garante de l'offre OCTO technique. Les managers de ces unités rendent compte régulièrement de leur activité à la direction. La direction et les Ressources Humaines contrôlent de façon mensuelle le TACE (Taux d'occupation congés exclus) et le TACI (Taux d'occupation congés inclus) des architectes via OCTOPODE.

3. Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

a. L'organisation financière et comptable

o Outils et acteurs

L'élaboration et le traitement de l'information financière et comptable s'effectuent via des outils propres à la société OCTO et des logiciels plus généralisés :

- **OCTOPODE** : outil de gestion interne.

- **Excel** : pour le suivi du prévisionnel et du réalisé ainsi que les écarts par rapport au budget.
- **SAGE** : pour la comptabilité générale et analytique.

La comptabilité est gérée par le cabinet comptable Audit&Conseil qui travaille en étroite collaboration avec l'assistante de direction contrôlée par Monsieur HISQUIN.

Le service administratif et financier de la société OCTO Technology est placé sous l'autorité directe du Président du Directoire.

○ Facturation

OCTO Technology est organisée de la manière suivante :

- L'élaboration des contrats se fait sur la base des propositions faites au client par les ingénieurs d'affaires.
- Les décisions et signatures de contrats engageant la Société sont centralisées auprès de François HISQUIN, le Président du Directoire.
- La facturation est générée en interne par le logiciel OCTOPODE d'après le Compte Rendu d'Activité rempli par les architectes.

La facturation s'établit selon deux modes distincts : la régie (facturation journalière), et le forfait (enveloppe globale recouvrant l'ensemble de la prestation)

La re-facturation des notes de frais des architectes aux clients se fait séparément.

○ Salaires

Les jours de congé sont calculés dans un premier temps à partir du logiciel OCTOPODE, d'après les Compte Rendu d'Activité et les calendriers RH.

Les salaires et les primes sont fixés par la Direction.

Le cabinet comptable procède à une vérification générale, calcule le montant des charges sociales et établit les fiches de paye.

○ Trésorerie

Le suivi des factures et de leur règlement se fait sous SAGE.

Leur recouvrement est effectué en fonction des clauses contractuelles et contrôlé par la direction. Passé ce délai, le service comptable procède à une relance auprès des clients.

Les factures des fournisseurs et sous-traitants sont entrées sur le même logiciel dans un journal des achats mensuel.

L'accès au compte en banque est autorisé à la direction et aux assistantes.

L'ensemble de ces données, factures clients, salaires et factures fournisseurs sont enregistrées sur le logiciel de comptabilité SAGE par Audit&Conseil, restituées sous forme de bilans et de comptes de résultats, et font l'objet d'un contrôle mensuel par la direction.

b. Les processus financiers et comptables

○ Le processus budgétaire et prévisionnel

Le processus budgétaire est un outil fondamental du contrôle interne. Il fixe, en fonction des performances passées, des orientations stratégiques prises par la Société et des anticipations d'évolution des marchés, les objectifs chiffrés que doivent poursuivre les unités opérationnelles.

L'ensemble des propositions des commerciaux et le carnet de commande sont recensés sur un tableur Excel et participent à l'évaluation d'un chiffre d'affaires prévisionnel sur ce même tableur.

○ Le processus de consolidation comptable et de reporting

La Société a mis en place des tableaux de reporting mensuels permettant de mesurer le niveau de l'activité et la rentabilité commerciale. Différents tableaux ont ainsi été mis en place, sur Excel principalement relatifs :

- à l'évolution permanente du chiffre d'affaire global
- au suivi des marges dégagées par LOB
- à la concordance entre la facturation et le chiffre d'affaires

Le contenu de cette information financière permet l'analyse des revenus et charges par nature et par destination, des postes du bilan et des indicateurs de performance par rapport au budget, au prévisionnel et à l'année précédente.

Le reporting global et par LOB est établi à partir des informations délivrées par le cabinet Audit&Conseil : compte de résultat global et compte de résultat par LOB.

Les comptes de résultats, bilans et autres indicateurs-clés de gestion utiles à l'analyse sont conservés dans une base de données Excel. L'accès à ce système d'information est autorisé au personnel administratif et l'information qu'il contient fait l'objet d'une maintenance et d'une sauvegarde adéquates.

○ Les contrôles de l'information financière

Des contrôles spécifiques portant sur l'information financière sont effectués dans le cadre d'un audit externe par un commissaire aux comptes en la personne de Monsieur Bernard Lelarge.

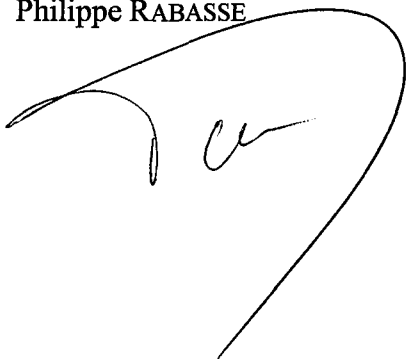
Le commissaire aux comptes procède à un premier contrôle auprès du cabinet Audit&Conseil puis auprès de la Société OCTO Technology. Il effectue un examen limité des comptes semestriels et effectue un audit des comptes annuels au 31 décembre.

Sa mission comprend également la revue des procédures de contrôle interne qui concourent à la qualité des états financiers.

Les éventuelles recommandations formulées par le commissaire aux comptes dans le cadre de l'accomplissement de sa mission sont examinées par la direction et font l'objet, le cas échéant, d'un plan d'action mis en place par la Société.

Paris, le 21 février 2008

Le Président du Conseil de Surveillance,
Philippe RABASSE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Rabasse', written over a large, faint, stylized graphic element that resembles a large, curved line or a partial signature.